

PROCÈS-VERBAL

Séance plénière du conseil d'administration du 12 mars 2019

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le mardi 12 mars 2019 à 15h00, à l'amphithéâtre Huvelin, sous la présidence de Monsieur Pierre SERVET, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Informations générales

Partie A

1. Compte financier 2018 :
 - a) approbation du compte financier
 - b) affectation des résultats
 - c) rapport annuel de performances ;
2. Validation du procès-verbal du conseil d'administration du 05 février 2019 ;
3. Désignation des grands électeurs au conseil de la COMUE de l'UdL ;
4. Vote formel sur la création de la CADH (cellule d'action contre les discriminations et le harcèlement) ;
5. Présentation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière ;
6. Approbation de la réglementation des secours exceptionnels et des prêts accordés au titre de l'action sociale au bénéfice des personnels dans le cadre de la commission sociale d'établissement.

Partie B

- Conventions
- Organisation pédagogique
- Questions financières

Partie C

Questions diverses.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs : COMBY Jacques – DELESALLE-NANCEY Catherine – DODANE Claire – GONTIER Thierry – HUSSLER Caroline – PORCHY-SIMON Stéphanie – SERVET Pierre – VINOT Didier

Collège B des autres enseignants : ASQUIN Alain – COAVOUX Sophie – FALAISE Muriel – FAURE Patrice – MARMOZ Franck – OLIVIER Claudine – GIRER Marion

Collège des IATSS : BONICALZI François – COLOMBIER Fabrice – BERGHEAUD Yann – GUETAT Michèle

Collège des étudiants : PIERRE Sarah – DARDART Julie – AUBERT Baptiste – LUMINIER David – HUBERT Thibaud

Collège des personnalités extérieures : SCHNEIDER Jean-Michel

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège des personnalités extérieures : VAISSIERE Hélène par SERVET Pierre – FAURE Frédéric par COMBY Jacques – LAFONT-COUTURIER par SERVET Pierre – PICOT Myriam par SCHNEIDER Jean-Michel

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

CASALENGO Laurent, représentant de la Rectrice de l'académie de Lyon – FERRARI-BREEUR Christine, vice-présidente en charge des relations humaines et du dialogue social – CONDEMINÉ Yves vice-président en charge de la stratégie numérique – LEBEAU Tifenn, directrice des ressources humaines – DONJON Nathalie, directrice administrative, en représentation de VARINARD Christian, directeur de l'IAE – ARGENTIER Jean-Luc, directeur général des services – BERTHOMIEU Stéphane, agent comptable – MARTINEZ Marc, directeur des bibliothèques universitaires – DESNOUES Fabienne, directrice des affaires financières – LEDENTU Marie, doyen de la faculté des lettres et civilisations – PINCHARD Bruno, doyen de la faculté de philosophie – WIRTZ Peter, vice-président chargé de la recherche.

ASSISTAIT ÉGALEMENT

Djanomo ABEUDJE du service des affaires juridiques, générales et des archives.

Le présent procès-verbal a été rédigé par Djanomo ABEUDJE.

Le quorum étant atteint, le vice-président, Pierre SERVET ouvre la séance à 15h16.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

M. SERVET souhaite décaler les points d'information après la présentation du compte financier afin de respecter le quorum physique nécessaire au vote du budget.

1. A1. LE COMPTE FINANCIER

M. SERVET remercie les membres du conseil d'administration d'être présents et indique que le président va rejoindre l'assemblée rapidement. La parole est donnée à **M. BERTHOMIEU**.

M. BERTHOMIEU explique que la présentation du compte financier va se faire en plusieurs temps et que des éléments d'explication vont être présentés par **M. VINOT**, mais aussi par le commissaire au compte **M. CATTÀ**.

Arrivée de M. COMBY.

Il tient à remercier toutes les personnes qui ont permis la présentation du compte financier et les équipes de KPMG dont il souligne la qualité de l'accompagnement.

Il présente le résultat budgétaire, le résultat patrimonial, la capacité d'autofinancement et le besoin en fonds de roulement afin que les membres aient une vision globale de ce qui est soumis à leur approbation.

Il reprend en détail le PowerPoint annexé au présent procès-verbal.



M. VINOT remercie **M. BERTHOMIEU** et rappelle qu'il s'agit d'un travail collaboratif. Il tient à associer **Mme DESNOUES**, directrice générale des services adjointe en charge des affaires financières, au travail réalisé. Elle sera amenée à répondre aux éventuelles questions à l'issue de la présentation.

Il poursuit et reprend les éléments tirés de la note d'ordonnateur destinée à apporter des éclairages sur les chiffres présentés aux membres du conseil d'administration (annexée au procès-verbal).

M. SERVET remercie **M. VINOT** pour sa présentation de la note et donne la parole à **M. CATTA**, commissaire au compte.

M. CATTA explique que les comptes présentés ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable. Il précise que les comptes doivent être approuvés par les membres du conseil d'administration sur la base des documents expliqués par **M. BERTHOMIEU** et **M. VINOT** mais également en fonction du rapport d'un tiers indépendant qu'il représente.

Il rappelle que l'objectif du commissaire au compte est d'exprimer une opinion, c'est-à-dire d'apporter une assurance raisonnable que les comptes présentés ne comportent pas d'anomalies significatives susceptibles de remettre en question la lecture des comptes par les membres ou tous tiers (financeurs, fournisseurs...). Pour exprimer cette opinion, il a été réalisé des travaux de sondage et d'échantillonnage pour collecter le maximum d'informations et d'éléments probant.

Pour la première fois la certification s'est faite sans réserve.

Il explique que les comptes regroupent trois qualités : la régularité par rapport aux principes et méthodes comptables applicables aux établissements publics, une image fidèle du patrimoine de l'établissement et une image fidèle de la situation de trésorerie et du résultat des opérations d'exercice.

Il confirme que les travaux ont consisté à vérifier la concordance des chiffres présentés au travers des différents rapports et aux données comptables auditées.

M. CATTA conclut en remerciant l'ensemble des équipes pour leur travail, notamment pour la levée de la réserve, et indique aux membres qu'ils peuvent en toute confiance approuver les comptes.

M. SERVET remercie l'ensemble des intervenants et demande s'il y a des questions.

M. BONICALZI souhaite revenir sur le principe du taux de rigidité. Il souhaite savoir s'il est bien de l'ordre de 80%.

M. CASALENGO répond que la fourchette de vigilance sur le taux de permanents, aussi appelé taux de rigidité, est compris entre 82 et 83%. Ce taux est constitué par les fonctionnaires titulaires et les personnels en contrat à durée indéterminée (CDI).

M. BONICALZI souhaite savoir si ce taux s'applique à l'ensemble des établissements supérieurs.

M. CASALENGO répond que ce taux de référence est plutôt bâti pour les universités et que son application ailleurs a moins de sens. Il précise que le modèle économique des différentes universités n'est pas tout à fait comparable aujourd'hui. En effet, certaines universités ont des spécialisations scientifiques ou en matière de santé qui expliquent que pour leurs structures les dépenses et les recettes soient différentes des autres universités.

M. BONICALZI souhaite revenir au taux de rigidité. Il relève que sa construction pose problème notamment pour les universités de sciences humaines et sociales qui ont des fonctionnements plus

réduits que les universités qui ont des spécialisations scientifiques. Cela crée un désavantage structurel car leurs taux de rigidité sont plus importants que pour les universités scientifiques.

M. BERTHOMIEU précise que le taux de rigidité en question n'est pas celui de la comptabilité privée ou celui que l'on retrouve en analyse financière, qui se rapporte à un ensemble des dépenses. En effet, le taux de vigilance évoqué par **M. CASALENGO** se rapporte aux recettes.

Il rejoint **M. BONICALZI** sur le fait que les activités des universités de sciences humaines et sociales ne sont pas aussi productives que celles des universités scientifiques, et qu'effectivement, le rapport entre les dépenses de personnels et les recettes encaissées est un peu faussé pour les universités de sciences humaines et sociales.

Pour autant, il explique que ce taux reste un vrai ratio de vigilance puisqu'il mesure notre capacité à payer les personnels fonctionnaires ou en CDI et dont on ne pourrait pas se séparer. C'est une vigilance normale qui permet de nous assurer que les recettes soient suffisantes pour couvrir et payer nos salaires.

M. BONICALZI répond que ce taux de rigidité masque la problématique du sous encadrement de l'université et ne permet pas d'en sortir. Il soulève qu'un effort doit être fait au niveau de la dotation.

M. VINOT répond que ce n'est pas lié. Il rappelle qu'au cours des dernières années l'université a créé une centaine de postes et que ce sont les dotations qui ont permis d'abonder leurs financements. Le taux de rigidité est un indicateur qui fait partie des éléments de négociation avec notre tutelle mais qui doit être relativisé. Cela renvoie à la responsabilité de gestion des personnels et des finances de l'université. L'université a de quoi se satisfaire d'être en dessous des seuils d'alerte.

M. COMBY poursuit en expliquant que l'on peut faire varier les choses mais que cela aura nécessairement des répercussions ailleurs. Au regard des résultats produits et de la dotation allouée nous avons d'excellents résultats. Il relève cependant qu'il est vrai que notre université mériterait plus de dotations et qu'il entreprend toujours des démarches auprès de Madame la ministre pour obtenir plus de financements.

Il précise que l'université-cible et le redéploiement qu'elle entraînera permettra une meilleure dotation. Il s'agit donc d'une réelle opportunité pour l'université.

M. COMBY souhaite terminer en remerciant **M. BERTHOMIEU** qui quitte l'université et rejoint le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Il soulève une collaboration exceptionnelle avec les services de la direction financière, mais également avec les composantes. Il note d'ailleurs une réelle amélioration de la situation de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) cette année et se réjouit de terminer son mandat sans réserves budgétaires.

M. MARMOZ remercie les équipes financières pour la présentation budgétaire très claire. Il se réjouit également de la bonne situation financière de l'université mais déplore que ce soit au prix du gel de poste de maîtres de conférence et de professeurs. Il souligne que cela implique une absence de professeurs pour certains doctorants, donc moins d'encadrement pour les étudiants.

Il demande si la meilleure situation financière de l'université pourra entraîner un dégel des postes.

M. COMBY répond que tous les postes sont dégelés. Il rappelle qu'il avait précisé que les postes seraient dégelés dès que la situation serait meilleure.

M. MARMOZ répond qu'il s'agit d'une bonne nouvelle et remercie **M. COMBY** pour cette information.

M. COMBY poursuit et explique qu'il avait fallu composer avec le rectorat compte tenu de notre situation financière mais que cela ne devrait plus être le cas notamment dans le contexte de l'université-cible.

M. SERVET demande s'il y a d'autres questions.

M. BONICALZI rappelle qu'en conclusion de ses vœux de fin d'année **M. COMBY** avait affirmé que si les conditions n'étaient pas réunies pour aller vers l'université-cible, il demanderait aux membres du conseil d'administration de ne pas adopter les statuts de la future université.

M. COMBY répond que le vote doit d'abord se faire sur le DOS (document d'orientation stratégique), à partir duquel seront définis les statuts. Ce DOS préfigure les choses. Ce n'est qu'à partir de l'approbation de ce document que les statuts seront construits dans un temps qui permettra des échanges entre les différentes instances. Les statuts pourraient intervenir après le passage devant le jury au cours du mois d'octobre et novembre mais rien n'est sûr, il est nécessaire d'en discuter. La meilleure solution étant tout de même de se présenter devant un jury avec des statuts.

M. BONICALZI rappelle que selon un calendrier antérieur le DOS aurait dû être voté au mois de janvier.

M. COMBY répond que c'est exact mais qu'en janvier le niveau de construction n'était pas abouti. Il rappelle que les groupes de travail discutent encore et qu'ils ne sont pas systématiquement d'accord avec les propositions des présidents. De fait, cela demande un travail de composition.

Mme PORCHY-SIMON souhaite informer les membres du conseil d'administration que des difficultés se présentent pour le pôle droit et qu'il a été décidé à l'unanimité de suspendre les discussions du groupe de travail.

Compte tenu de ces blocages, elle s'interroge sur le fait qu'un vote du DOS et des statuts avant les vacances soit possible.

M. COMBY répond que cela va dépendre de la suspension des discussions du groupe de travail mais également du vote qui sera fait de la part du conseil d'administration concernant le DOS. Il rappelle que le droit est une composante qu'il chérit mais qu'elle ne peut pas décider pour l'ensemble des membres du conseil d'administration. Il espère néanmoins que les discussions de la composante droit vont reprendre.

Mme PORCHY-SIMON explique qu'actuellement le groupe de discussion est en quête de sens concernant le projet de l'université-cible.

M. COMBY répond que le projet d'université-cible a un réel sens et déplore que certains ne prennent pas conscience de l'opportunité que représente ce projet.

Il rappelle que l'université-cible est la possibilité pour la composante droit de bénéficier de moyens qui lui manquent parfois et qu'à terme un contrat d'objectifs et de moyens sera conclu.

Il pense qu'il est possible de s'ouvrir et de développer la composante droit dans un modèle de *school of law* par exemple. Cela permettrait de travailler avec des grands laboratoires de recherche international également.

M. COMBY tient à rappeler que rien ne sera imposé aux composantes et que tout sera structuré dans les statuts.

M. MARMOZ rejoint les propos de **Mme PORCHY-SIMON** et confirme qu'un malaise est présent au sein de la composante droit au sujet de l'université-cible.

M. COMBY entend la problématique de la composante et regrette le manque de confiance. Mais souhaite confirmer que les conditions créées pour la composante droit dans le projet d'université-cible sont exceptionnelles.

Mme DODANE rejoint également le ressenti de **Mme PORCHY-SIMON** mais pour les langues.

M. COMBY répond qu'il faut mener plus de débats au sein des langues, mais qu'ils doivent avoir lieu au sein de la composante elle-même. Elle doit décider de sa composition et de ses rattachements. Il faut laisser le temps de se construire avec une administration provisoire notamment.

Mme DELESALLE-NANCEY souligne que la difficulté des langues est qu'elles pourraient être dans plusieurs pôles différents mais bien nulle part et que de ce fait elles pourraient être démantelées alors qu'elles ne le souhaitent pas.

M. COMBY pense que la situation des langues est compliquée et qui lui appartient grâce à l'université-cible de se repenser. Il souligne notamment le manque de postes. L'intérêt de l'université-cible sera alors de créer des postes plus transdisciplinaires qui permettront de contourner les difficultés de moyens.

Mme DELESALLE-NANCEY répond qu'elle souhaite surtout avoir l'assurance que les langues continueront d'exister après l'université-cible.

M. COMBY assure que l'une des préoccupations de l'université-cible est de faire en sorte que chacun soit à sa place et obtienne les moyens dont il a besoin. Il précise cependant que la composante des langues doit repenser son organisation.

M. SERVET intervient et demande aux membres de limiter leurs questions à la partie budgétaire qui nécessite un quorum physique. Il précise que nous reviendrons sur les questions relatives à l'université-cible ensuite.

M. BERTHOMIEU présente la délibération annexée au présent procès-verbal et qui reprend l'ensemble des éléments financiers présentés.

M. SERVET ouvre le vote sur le compte financier et l'affectation des résultats en absence de questions sur les éléments présentés.

Le compte financier et l'affectation des résultats sont adoptés à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents :	25
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0

M. SERVET remercie l'assemblée pour son vote à l'unanimité ainsi que Monsieur le commissaire au compte pour sa présence et donne la parole à **M. VINOT** pour le troisième volet des comptes financiers.

Départ de M. FAURE, Mme GUETAT, M. COLOMBIER, M. HUBERT, Mme OLIVIER, et de M. MARMOZ portant le nombre de voix à 19.

Départ de M. CATTÀ.

M. VINOT poursuit avec la présentation du RAP (rapport annuel de performances) dont les éléments sont annexés au présent procès-verbal. Il rappelle que le RAP est un document complémentaire qui vient commenter soit des prévisions d'activités, soit des objectifs fixés, soit acter la réalisation de certains objectifs.

Retours de Mme GUETTA et M. COLOMBIER et départ de Mme DODANE qui porte désormais le nombre de voix à 20.



M. SERVET souhaite savoir s'il y a des interrogations sur le rapport. En absence de questions, il ouvre le vote sur le rapport annuel de performances.

Le rapport annuel de performance est adopté à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents ou représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 20
- ✓ Nombre de voix contre : 0

M. VINOT remercie les membres pour leur vote unanime et souligne que le RAP est surtout élaboré par **Mme BOUCHER** et qu'il est dans sa forme reconnu comme étant exemplaire au niveau national.

A2. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 FEVRIER 2019

M. SERVET indique que comme convenu nous votons le procès-verbal d'un conseil à l'autre et souhaite savoir s'il y a des remarques.

M. BONICALZI indique qu'il y a une coquille page 11 et qu'il est inscrit « *note éthique* » au lieu de « *notre éthique* ».

M. SERVET le remercie pour sa vigilance et ouvre le vote en absence de questions ou remarques supplémentaires.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 5 février 2019 est adopté à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 1
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

A3. DESIGNATION DES GRANDS ELECTEURS AU CONSEIL DE LA COMUE DE L'UDL

M. SERVET rappelle que lors du précédent conseil d'administration il avait annoncé la désignation des grands électeurs de l'université de Lyon (UdL) et précise que seuls les titulaires du conseil d'administration peuvent être candidats. Il est navré pour les étudiants suppléants qui se sont portés candidats.

Le nom des candidats est énoncé par **M. SERVET** catégorie par catégorie. Il rappelle que les membres peuvent se porter candidat en séance.

M. COLOMBIER se porte candidat pour la catégorie n° 5.

M. SERVET note la candidature de **M. COLOMBIER** et poursuit avec la catégorie des usagers qui comprend trois candidats. Un vote ultérieur sera donc réalisé afin de compléter la liste.

Les membres du conseil en dehors des personnalités extérieures sont appelés à voter à bulletin secret collé par collègue dans la limite d'une procuration.



Une égalité est constatée entre **M. COLOMBIER** et **M. BONICALZI**. Il est procédé à un tirage au sort à l'issue duquel **M. COLOMBIER** est désigné grand électeur de la catégorie n° 5.

La désignation des grands électeurs de l'université Jean Moulin est adoptée comme suit :

- Grands électeurs catégorie 4 :

Membres représentant les professeurs des universités et personnels assimilés (catégorie 4 A)

Pierre SERVET	Didier VINOT	Caroline HUSSLER	Claire DODANE
---------------	--------------	------------------	---------------

Membres représentant les autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (catégorie 4B)

Patrice FAURE	Muriel FALAISE	Marion GIRER	Alain ASQUIN
---------------	----------------	--------------	--------------

- Grands électeurs catégorie 5 :

Membres représentant des autres personnels

Fabrice COLOMBIER	Yann BERGHEAUD
-------------------	----------------

- Grands électeurs catégorie 6 :

Membres représentant des usagers

Baptiste AUBERT	Julie DARDART	HUBERT Thibaud
-----------------	---------------	----------------

A4. VOTE FORMEL SUR LA CREATION DE LA CADH (CELLULE D'ACTION CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE HARCELEMENT)

Départ de M. BERGHEAUD portant le nombre de voix à 19.

M. SERVET rappelle que la CADH a déjà fait l'objet d'une présentation devant le conseil d'administration en raison de la journée internationale des droits de la Femme mais donne lieu désormais à un vote formel. Il invite **Mme GIRER** et **Mme LEBEAU** à présenter la cellule.

Mme GIRER présente les excuses de **Mme FERRARI-BREEUR** qui vient de quitter la séance pour rejoindre une conférence.

La CAASDH est rebaptisée CADH (cellule d'action contre les discriminations et le harcèlement). Les différentes instances ayant été prévenues d'un changement possible de nom.

Mme GIRER rappelle que les deux objectifs généraux de la cellule sont l'accompagnement de la personne victime de discrimination et ou de harcèlement et la prévention de ces situations dans l'établissement. La cellule fonctionne en collaboration avec les autres cellules de l'université mais elle a une compétence qui concerne tous les personnels universitaires. Contrairement à la cellule de veille sociale par exemple qui ne concerne que les personnels. Cela vient donc combler un vide. Cette cellule n'a pas vocation à prendre des mesures disciplinaires, elle a vocation à accompagner, informer mais elle ne se substitue pas à la police ou à la justice.



Dernier élément, le document transmis a été voté et approuvé lors de la réunion commune du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du 14 février 2019.

M. SERVET souhaite savoir s'il y a des questions.

M. COMBY souhaite remercier **Mmes GIRER, LEBEAU et FERRARI-BREEUR** ainsi que l'ensemble des personnes pour l'esprit avec lequel elles ont travaillé sur la création de cette cellule.

La création de la CADH est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

A5. PRESENTATION DU SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE

M. SERVET informe les membres que ce point est reporté et qu'il fera l'objet d'une approbation lors du conseil d'administration du mois de mai.

A6. APPROBATION DE LA REGLEMENTATION DES SECOURS EXCEPTIONNELS ET PRETS ACCORDES AU TITRE DE L'ACTION SOCIALE

M. SERVET demande **Ms BERTHOMIEU et ARGENTIER** d'apporter des éclairages sur la réglementation liée au secours exceptionnels.

M. BERTHOMIEU précise que le service d'actions culturelle et sociale (SACSO) est à l'origine de ce projet et qu'il a contribué au cadrage juridique. La difficulté résidait dans le fait que la commission d'actions sociales n'avait que deux possibilités pour verser des secours et que cela ne répondait pas toujours aux difficultés rencontrées par les agents. D'où la nécessité de ce nouvel outil, un prêt à taux zéro.

Départ de Mme COAVOUX portant le nombre de voix à 18.

M. ARGENTIER rejoint **M. BERTHOMIEU** et tient à le remercier d'avoir accepté de faire un suivi particulier pour ce projet.

M. SERVET demande si les membres du conseil souhaitent faire des remarques. En l'absence de questions ou remarques le vote est ouvert.

La réglementation des secours exceptionnels et des prêts accordés au titre de l'action sociale au bénéfice des personnels dans le cadre de la commission sociale d'établissement est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

PARTIE B : CONVENTIONS, QUESTIONS FINANCIÈRES ET ORGANISATION PEDAGOGIQUE

En l'absence de questions, les documents de la partie B sont soumis aux membres, préalablement à la séance, et proposés à un vote unique.

Les documents proposés en partie B sont adoptés par :

- | | |
|---|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 18 |
| ✓ Nombre d'abstentions : | 0 |
| ✓ Nombre de voix pour : | 18 |
| ✓ Nombre de voix contre : | 0 |

QUESTIONS DIVERSES

Sortie de M. COMBY.

M. SERVET demande s'il y a des questions diverses ou techniques en attendant le retour de **M. COMBY**.

Retour de M. COMBY.

M. BONICALZI souhaite reprendre la discussion sur l'université-cible. En considération du retard pris dans le calendrier, il s'interroge sur la possibilité de prolonger les mandats dans la mesure où les statuts ne seraient pas votés en janvier 2020. Il s'interroge également sur le fait que l'université Saint-Etienne ait un pôle à part entière et soit défini comme PFR.

M. COMBY répond qu'il faut qu'on puisse présenter des statuts votés avant le mois de janvier 2020. Pour cela nous devons déposer un dossier devant le jury de l'IDEX. Au bout de 4 ans une validation définitive doit être actée par le jury.

Une question se pose puisque que le jury doit accepter notre dossier alors que nous n'aurons pas encore voté nos statuts mais que nous devons être en capacité de les présenter vers fin septembre. De ce fait, les statuts vont reprendre les éléments les plus lourds, les plus conséquents pour la construction de l'université.

S'agissant de la seconde question. Saint-Etienne sera un site, au même titre que Bourg par exemple. Il y aura un campus avec certainement un responsable de campus. Pour autant l'université de Saint-Etienne ne sera pas un pôle en soit. En effet, les pôles sont organisés en thématiques ou disciplines. Cela est à prendre avec des réserves dans la mesure où les discussions sont en cours.

Mme DELESALLE-NANCEY souhaite savoir si les statuts vont définir le périmètre de chacun des pôles.

M. COMBY répond et précise que les statuts vont définir les pôles et pas le périmètre de ceux-ci qui auront vocation à être modifiés. Les statuts pourraient peut-être prévoir la création de nouveaux pôles. Ce qui va être concrètement défini dans ces pôles sont leurs compétences et leurs autonomies, de même que les compétences de la sphère centrale, son administration, les modes d'élections, le nombre d'élus, les institutions de chaque pôle etc. Il sera demandé que chaque pôle ait un vice-président recherche ou vice-directeur de la formation et de la recherche.

Il sera créé un collège avec des statuts propres et un directeur peut-être.

Par ailleurs, les syndicats de l'ensemble de l'établissement vont travailler à la construction de l'université-cible par le biais d'une commission. Cette commission ne sera pas à confondre avec les comités techniques qui auront un fonctionnement normal.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

12 mars 2019

S'agissant de la prolongation des mandats, l'université-cible va se faire progressivement mais cela n'entraînera pas une prolongation des mandats mais plutôt la mise en place d'une administration provisoire. Cette administration ne pourra cependant pas prendre de grandes décisions. Dans le cas de Michèle COTTIER par exemple son mandat termine en novembre il faut nécessairement trouver une solution en attendant les décrets d'application.

M. BONICALZI souhaite apporter un éclaircissement sur la question de l'expertise. Il explique qu'un processus avait été mis en place par le directeur général des services de Lyon 1 suite à une demande du comité de pilotage (CoPil) pour mettre en place une expertise pour mettre en place un marché public. Il est cependant apparu qu'il ne peut pas y avoir de marché public pour la désignation d'un expert. En effet, le CHSCT est le seul organe qui peut mandater un expert. Il revient alors à l'établissement de payer l'expert.

M. COMBY rejoint **M. BONICALZI**. Il regrette cependant le manque d'échanges concernant la désignation de cet expert.

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 18h08.

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration et du pilotage**

Pierre SERVET